

PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE

Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
de Bretagne

Rennes, le

13 FEV. 2011

Service Prévention des Pollutions et des Risques
Division Risques Naturels, Hydrauliques et Sous-Sols
Unité Sous-Sols

SPPR n°120

Affaire suivie par : Etienne DUCROS

Tél. : 02 99 33 43 50 – Fax : 02 99 33 43 52

etienne.ducros@developpement-durable.gouv.fr

Objet : résultats de l'enquête sur l'activité des carrières en 2009
PJ :

1 – BUT

La présente note de service a pour objet de présenter une synthèse des résultats acquis à l'issue de l'enquête diligentée au premier semestre 2010 relative à l'activité en 2009 des carrières autorisées en Bretagne.

Les résultats de cette enquête fournissent des informations contribuant à mieux apprécier le fonctionnement de ces installations industrielles à la fois au titre de la protection de l'environnement et de la prévention des risques professionnels. Ils mettent, entre autre, en évidence des situations irrégulières (ex : productions supérieures à celles autorisées par arrêté préfectoral, absence d'organisme extérieur de prévention).

2 – PRINCIPES

Cette enquête, préparée par la division RNHSS (Risques Naturels, Hydrauliques et Sous-Sols), est engagée annuellement dans chaque département par l'UT (Unité Territoriale) en charge des carrières auprès des exploitants de carrières autorisées. Au retour de l'ensemble des formulaires renseignés, chaque UT transmet ces documents à la division et cette dernière en établit une synthèse régionale mettant en avant les paramètres significatifs issus de cette enquête.

3 – RAPPEL DES MODALITÉS D'ENGAGEMENT DE L'ENQUÊTE

L'enquête a été lancée sur une base de **297 carrières autorisées**. Parmi ces 297 carrières autorisées, 242 ont été effectivement interrogées par les UT (qui n'ont retenu que les sites connus d'eux comme étant en activité réelle, continue ou intermittente).

RECAPITULATIF DE L'ENQUÊTE 2009

dépt.	carrières autorisées	carrières en construction	carrières à l'arrêt	carrières en cessation d'activité déclarée	carrières consultées	réponses	taux de réponse
22	79	0	5	10	64	64	100%
29	78	1	9	0	68	64	94,1%
35	69	3	16	1	49	48	97,9%
56	71	1	7	2	61	60	98,3%
totaux	297	5	37	13	242	236	97,5%

Il y a 55 sites inactifs qui n'ont pas été interrogés :

- 5 carrières en construction
- 37 carrières à l'arrêt
- 13 carrières en cessation déclarée d'activité

Les 5 carrières en construction sont soit :

- des sites ayant obtenu leur arrêté préfectoral d'autorisation d'exploitation,
- des sites pour lesquels cette procédure est en cours.

Les 37 carrières à l'arrêt sont des sites connus pour leur non-activité et de ce fait plus interrogés.

Les exploitants des 13 carrières suivantes ont déclaré la fin de leur exploitation et nous sommes, pour ces sites, en attente d'un PV de récolement qui officialisera leur fermeture.

Sur les **242** carrières interrogées, les exploitants de **236** sites ont répondu.

Ceci a permis d'obtenir un taux de retour d'enquête de près de **98%**, et donc comme les quatre années précédentes, une excellente vision du parc régional des carrières pour l'année 2009.

4 – RÉSULTATS CONCERNANT LA PRODUCTION

Les tableaux suivants synthétisent les résultats de l'enquête production pour l'année 2009 :

EXTRACTION ET DESTINATION DES MATERIAUX

			Viabilité						Béton				Industrie		Ornemental		Matériaux restant sur site	
dépt.	Production totale		Total viabilité		Routes		Remblais		Prêt à l'emploi		Préfabriqué							
	kilo tonnes	%	kilo tonnes	%	kilo tonnes	%	kilo tonnes	%	kilo tonnes	%	kilo tonnes	%	kilo tonnes	%	kilo tonnes	%	kilo tonnes	%
22	7 919	28	4 628	25	3 220	30	1 408	18	1 753	34	140	15	548	59	65	10	784	34
29	6 357	22	4 177	22	2 230	20	1 947	25	756	15	462	48	95	10	508	76	359	16
35	8 758	31	6 137	33	3 311	31	2 826	36	1 780	34	186	20	211	22	68	10	376	16
56	5 584	19	3 625	20	2 023	19	1 602	21	902	17	165	17	81	9	27	4	784	34
Total		100		100		100		100		100		100		100		100		100
	28 617	100	18 567	65	10 784	38	7 783	27	5 191	18	953	4	935	3	668	2	2 303	8

La quantité de matériaux extraits en 2009 s'élève donc à **28,6 M tonnes**, quantité en diminution par rapport à 2008 (35,2 M tonnes) soit environ 19% de moins.

59% de l'extraction est opérée dans les départements des Côtes d'Armor et d'Ille-et-Vilaine, taux relativement stable par rapport à 2008 (60%).

EXTRACTION DE SABLE NATUREL ET SABLE ISSU DU CONCASSAGE

dépt.	Production totale de matériaux		Sable concassé		Sable naturel (pliocène et alluvionnaire)	
	kilo tonnes	%	kilo tonnes	%	kilo tonnes	%
22	7 919	28	1 496	42	16	1
29	6 339	22	848	24	88	4
35	8 758	31	812	23	1 002	50
56	5 584	29	369	11	912	45
Total	28 594	100		100		100
			3 525	12	2 018	7

La production de sable (commercialisation) représente 19% du tonnage régional extrait (tous matériaux confondus) ; une partie provient des sables pliocènes et alluvionnaires (7%), l'autre partie étant obtenue mécaniquement par concassage (12%).

Comme l'année dernière, le département des Côtes d'Armor se distingue au plan de l'utilisation de sables concassés, alors que l'Ille-et-Vilaine et le Morbihan ont encore largement recours aux sables naturels (dont les gisements sont toutefois en voie d'épuisement).

Toutefois, si le pourcentage global des sables (concassés et naturels) reste stable par rapport à 2008 (19%), il est à noter que le pourcentage des sables concassés augmente (12% en 2009 contre 10% en 2008) par rapport aux sables naturels (7% contre 9% en 2008).

Sites en surproduction

Cette enquête a révélé 11 sites se trouvant en état de surproduction par rapport à la quantité maximale d'extraction autorisée par leur arrêté préfectoral.

9 sites présentaient une surproduction supérieure à +10%, avec un maximum à **+270%**. **Par la suite, il s'est avéré qu'un de ces sites, également centre de traitement, regroupait les productions de deux autres sites. Ces sites en surproduction ne sont donc plus, à la date de rédaction de ce document, plus que 8.**

3 sites « récidivistes » présentent une surproduction consécutive sur au moins les 2 années précédentes.

SITES EN SURPRODUCTION

dépt.	sites en surproduction	dont X sites avec surproduction > 10%	dont X sites récidivistes
22	5	4	1
29	2	2	1
35	1	1	0
56	2	1	1
totaux	10	8	3

Il importe que les sites d'exploitation concernés retrouvent rapidement une situation conforme au plan réglementaire, confortant de pair la crédibilité de notre fonction d'inspection.

Toutefois, le nombre de sites en surproduction est en baisse par rapport à l'année antérieure (17 sites en 2008).

Sites devant être fermés

➤ Sites « en sommeil »

Ce sont des sites interrogés dans le cadre de l'enquête annuelle de production 2009 qui n'ont déclaré aucune activité extractive pour cette année. Pour certains sites, c'était déjà le cas en 2008, voire antérieurement.

21 sites sont « en sommeil » pour 2009 :

- 10 étaient encore en activité en 2008
- 11 ne déclarent plus d'activité depuis au moins 2 ans

Ces 11 derniers sites sont donc en inactivité prolongée, au sens de l'article R.512-38 du code de l'environnement (« L'arrêté d'autorisation cesse de produire effet lorsque l'installation classée n'a pas été (...) exploitée durant deux années consécutives, sauf le cas de force majeure. »).

SITES EN SOMMEIL DEPUIS AU MOINS 2 ANNÉES

dépt.	nombre de sites
22	3
29	3
35	1
56	4
total	11

➤ Sites non interrogés (« à l'arrêt » ou « en cessation d'activité déclarée »)

Comme indiqué en page 2, on dénombre :

- 37 sites « à l'arrêt » (sites connus pour leur non activité depuis au moins deux ans, et de ce fait plus interrogés). Ceux-ci sont donc en situation administrative non conforme.
- 13 sites « en cessation d'activité déclarée » (cessation d'activité déclarée par l'exploitant, donc en attente d'un PV de récolement).

SITES NON INTERROGÉS

dépt.	sites « à l'arrêt »	sites « en cessation d'activité déclarée »	total par département
22	5	10	15
29	9	0	9
35	16	1	17
56	7	2	9
totaux	37	13	50

Ce qui, globalement, donne les résultats suivants :

SITES DEVANT ÊTRE FERMÉS

dépt.	inactivité en 2009 et antérieurement	sites « à l'arrêt »	sites « en cessation d'activité déclarée »	total par département
22	3	5	10	18
29	3	9	0	12
35	1	16	1	18
56	4	7	2	13
totaux	11	37	13	61

5 – RÉSULTATS CONCERNANT LES RISQUES PROFESSIONNELS

Organismes extérieurs de prévention

L'enquête révèle que 13 carrières ont omis de préciser l'identité de leur OEP (Organisme Extérieur de Prévention). Toutefois, au vu des enquêtes antérieures, 12 d'entre elles sont ou ont été rattachées à un OEP.

Il convient ici de prendre également en compte les 6 sites qui n'ont pas répondu à l'enquête 2009.

Il y a donc, a priori, 3 sites sans OEP.

Accidents du travail (durée d'arrêt supérieure à 3 jours) déclarés à l'enquête 2009

L'enquête révèle **42 accidents dont 1 mortel** pour 2009; en dehors de celui-ci, ce nombre est comparable à celui de 2008 (43 accidents).

Ce nombre d'accidents se décompose ainsi :

- 1 accident mortel (0 en 2008),
- 6 accidents avec des durées d'arrêt supérieures à 56 jours (12 en 2008),
- 35 accidents avec des durées d'arrêt inférieures à 56 jours (31 en 2008)

RÉCAPITULATIF DES ACCIDENTS PAR DÉPARTEMENT

département	accident mortel	accidents graves arrêt > 56j	cumul des jours d'arrêt accidents graves	accidents non graves 56j > arrêt > 3j	cumul des jours d'arrêt accidents non graves
22	-	1	90	11	291
29	1	2	316	9	110
35	-	3	254	12	183
56	-	-	0	3	60
TOTAL	1	6	660	35	644

Ce rapport peut être remis sous la forme d'un simple courrier pour les cas que vous jugerez les moins graves. Néanmoins, pour les autres cas, un rapport circonstancié de l'événement devra être présenté par l'exploitant. Conformément aux missions qui lui sont fixées par la réglementation, il importe que l'organisme extérieur de prévention soit impliqué avec le directeur technique de l'entreprise dans l'analyse de l'accident. Ainsi, cette démarche peut conduire à identifier des axes d'amélioration pour la sécurité du personnel par la mise en place d'actions correctives et servir à alimenter le retour d'expérience dans les autres carrières.

On peut noter la très faible accidentologie dans le Morbihan, alors que dans les trois autres départements, hormis l'accident mortel du Finistère, elle est relativement comparable à celle de l'année précédente.

En concaténant les années 2004 à 2009, 12 carrières se distinguent par une récurrence plus ou moins prononcée des accidents du travail avec arrêt de plus de 3 jours :

SITES AYANT SUBI PLUS DE 6 ACCIDENTS ENTRE 2004 ET 2009

dépt.	nombre de sites
22	2
29	4
35	5
56	1
total	12

6 – SITES ILLICITES

En parallèle à cette enquête, il convient de ne pas oublier l'existence de 12 sites en situation irrégulière, dits « illicites » dont 4 sites nouveaux apparus en 2009 : il s'agit pour la plupart d'entre eux de petites exploitations d'extraction de matériaux (zones d'emprunt,...) opérées par de petites entreprises de TP – voire des exploitants de carrières – ou des agriculteurs.

SITES « ILLICITES »

dépt.	nombre de sites	sites en fonctionnement
22	0	0
29	1	0
35	9	3
56	2	0
total	12	3

7 – CONCLUSIONS

Au vu du bilan de cette enquête, il ressort :

- 61 sites inactifs à fermer, dont :

- 11 n'ayant déclaré aucune activité depuis au moins 2 ans (2008 et 2009),
- 37 à l'arrêt (non interrogés en 2009),
- 13 en cessation d'activité déclarée (non interrogés en 2009),

- 10 sites en surproduction, dont 8 dépassant la barre des 110% et 3 sites « récidivistes »,

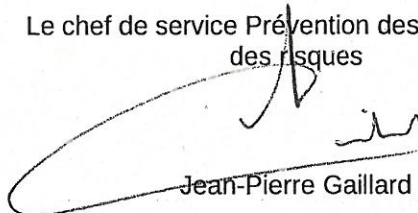
- 10 sites n'ayant déclaré aucune extraction en 2009 mais actifs en 2008,

- 3 sites sans OEP déclaré,

- 6 sites où des accidents graves ont conduit à une durée d'incapacité de travail supérieure à 56 jours pour leurs victimes, dont :

- 1 site avec 1 accident mortel,
- 1 sites avec 2 accidents graves,

Le chef de service Prévention des pollutions et
des risques



Jean-Pierre Gaillard

Copie à : USS (PB - E1))
 chrono

